

# Procédures d'attribution des missions estivales

Le groupe de travail « Think Tank – comité des programmes » a remis ces propositions au conseil d'administration via le comité opérationnel. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 décembre 2020 approuve les propositions et les entérines.

## 1. Constat :

La grande majorité des demandes concerne la ou les semaines de **nouvelle Lune de septembre**. Puis, la ou les semaines de nouvelle Lune d'août et octobre. Aujourd'hui, la répartition se fait sur la base d'une négociation entre le CdP et les clubs. Cela génère de la frustration pour ceux qui n'obtiennent pas leur 1<sup>er</sup> choix de date.

D'autre part, nous constatons que les grands clubs constituent des missions type, Club1, Club2, Club3... afin d'occuper toute la station pendant ces semaines de nouvelle lune très convoitées.

## 2. Objectifs :

Tous les membres doivent avoir accès aux meilleures semaines. Le CdP s'engage à les répartir d'une manière équitable, rigoureuse et auditable. Ainsi, le CdP définira chaque année des semaines en OR, ARGENT et BRONZE et les répartira suivant la procédure ci-dessous :

## 3. Définitions des semaines en OR, ARGENT et BRONZE :

- a. OR = nouvelle lune septembre, puis août et octobre
- b. ARGENT = 1<sup>er</sup> et dernier quartier septembre, puis août et octobre
- c. BRONZE = pleine lune

## 4. Règles d'attribution :

- Les semaines en OR seront occupées par 2 missions de 2 clubs différents. Il ne sera pas possible pour un club de constituer des « sous-groupes » pour occuper toute la station.
- Un club qui fait une demande pour la 1<sup>ère</sup> fois ne sera pas prioritaire pour les semaines en OR mais le sera pour les semaines en ARGENT.
- Un club qui obtient une semaine en OR ne sera pas prioritaire lors de sa demande suivante.
- Dans l'hypothèse où plusieurs missions restent candidates pour la même semaine en OR, un choix sera fait par le CdP sur la **qualité de la proposition de mission\*\***.
- Les semaines en BRONZE seront proposées à des prix réduits.
- Les candidatures qui ne soumettent qu'une seule semaine et non pas 2 ou 3 alternatives de date ne seront pas éligibles aux semaines en OR.

### \*\* qualité de la proposition de mission :

- Engagement à fournir un compte-rendu **de qualité** pour AQ
- Qualité des dossiers scientifiques/techniques (rédaction, clarté, argumentation...)
- Intégration de nouveaux membres dans les équipes
- Adéquation entre l'instrumentation demandée/disponible et le thème d'observation

- Originalité des objectifs, des cibles et/ou des méthodes
- Intérêt pour la communauté des astronomes et/ou intérêt pour le grand public
- Expérience de l'équipe dans le domaine considéré
- Importance des résultats attendus et leur publication
- Collaboration ProAm

Le CdP ne privilégiera pas une activité par rapport aux autres. Au contraire, toutes les propositions seront examinées avec la même bienveillance : spectrométrie, imagerie du ciel profond, dessin, photométrie, planétaire, etc...

Le CdP tiendra également compte de l'assiduité. Les clubs ou les groupes qui feront régulièrement des missions sur les semaines en ARGENT et en BRONZE seront prioritaires pour les semaines en OR. A cet effet, les groupes pourront rappeler les missions ARGENT et BRONZE déjà effectuées les années précédentes dans leurs demandes en cours.

Les procédures d'attribution sont communiquées chaque année en décembre. Le CdP justifiera ses choix sur la base des critères publiés. En revanche, les arbitrages du CdP restent confidentiels. L'objectif est de permettre à tous les astronomes amateurs d'avoir accès à la station, en particulier lors des semaines en OR.

#### **5. Période pour déposer les demandes de mission :**

Les demandes de missions estivales se font du 15 janvier au 15 mars. Le CdP répartit les demandes sur le planning et le publie avant la fin du mois de mars.

#### **6. Gestion administrative des missions :**

Les procédures administratives sont décrites dans les procédures de gestion du CdP

Les missions règlent les frais de séjour et les changements éventuels de programme ou de participants avec le service administratif AQ. Les frais de séjours doivent être versés au plus tard fin avril. Ils ne sont pas remboursables. En cas de forfait d'un ou plusieurs participants, il appartient au chef de mission de trouver un ou des remplaçants et de notifier le service administratif AQ.

#### **7. Candidatures individuelles :**

Il est possible de déposer des demandes individuelles. Le CdP propose ces candidatures aux différents groupes qui ont des demandes en cours. Les groupes et/ou clubs qui accepteront des individuels seront favorisés pour l'attribution des semaines en OR.